



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
14 SEPTEMBRE 2021

Convention Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention
cycle 2020-2021

NOTE DE SYNTHESE

1.2021.6

Service de Prévention et
Sécurité
Grand'Rue 67-69, 4^e étage
7000 MONS

L'arrêté royal du 24 décembre 2020 portant modification de l'arrêté royal du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2018-2019 a été publié au Moniteur belge le 1 février 2021.

L'arrêté ministériel du 4 janvier 2021 portant modification de l'arrêté ministériel déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2020 a été publié au Moniteur belge le 19 février 2021.

Le cycle 2018-2019 des plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSSP) avait été prolongé d'un an pour l'année 2020.

Lors de la réunion du Conseil des ministres du 18 décembre 2020, il a été décidé de prolonger à nouveau les plans stratégiques de sécurité et de prévention pour une période d'un an, puisqu'aucune décision fondamentale n'a encore été prise en ce qui concerne la réforme d'un nouveau cycle pluriannuel qui devrait commencer en 2022.

Afin de préparer en profondeur cette réforme annoncée, le cycle 2018-2019 des plans stratégiques de sécurité et de prévention est donc prolongé d'une année supplémentaire, jusqu'à la fin de l'année 2021.

La convention PSSP 2020-2021 nous est revenue signée de la part du SPF Intérieur. Les objectifs 2021 sont identiques aux objectifs de 2020 puisqu'il s'agit d'une prolongation.

Le collège communal a approuvé la convention Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention pour le cycle 2020-2021 en séance du 9 juillet 2021.

Nous prions votre assemblée d'approuver la convention Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention pour le cycle 2020-2021.